

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 03 MAI 2018**

**DELIBERATION N°2018.00123**

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DES PROGRAMMES D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 26 avril 2018

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 48

**Membres titulaires présents :**

M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,  
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHAVANNE,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL,  
M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,  
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE,  
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,  
M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE,  
M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT,  
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT,  
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,  
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 15 mai 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20180329-D20180012310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180515

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc FAURE, M. Roland GOUJON,  
Mme Siham LABICH, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE,  
M. Marc PETIT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 03 MAI 2018**

### **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DES PROGRAMMES D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Par délibération du Conseil de Communauté du 11 mai 2017, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en place de deux Programmes d'Intérêt Général (PIG) visant l'amélioration de l'habitat privé ancien : un PIG sur la ville de Saint-Etienne et un PIG sur le reste du territoire.

Ces PIG font l'objet d'un partenariat élargi dans le cadre de deux conventions signées le 21 novembre 2017 entre Saint-Etienne Métropole, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le Département de la Loire, la Caisse d'Allocation Familiale de la Loire, l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes et Action Logement. Ces conventions définissent les objectifs, les modalités d'intervention des différents partenaires et le cadre financier des opérations.

Les 2 PIG ont pour objectif d'accompagner les propriétaires sous conditions de ressources dans la réhabilitation de leurs logements sur une période de 5 ans. Pour cela un accompagnement gratuit pour les propriétaires est mis en place pour favoriser la concrétisation des projets de travaux sur six thématiques : accession à la propriété, lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie, traitement de l'habitat indigne et dégradé, traitement des petites copropriétés dégradées et soutien à l'offre locative dans des secteurs ciblés.

En complément de cet accompagnement, Saint-Etienne Métropole a validé une participation financière prévisionnelle d'un montant de 3 486 580 € TTC sur la période du dispositif pour l'aide à la réalisation des travaux par les propriétaires. Ces aides aux travaux font l'objet de programmations établies sur la durée de la convention des PIG en fonction de l'avancement des opérations.

La présente programmation concerne 7 projets. Le détail des opérations retenues est annexé au présent rapport. Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève pour ces projets à 7 000 € pour un montant global de travaux de 201 688 € HT.

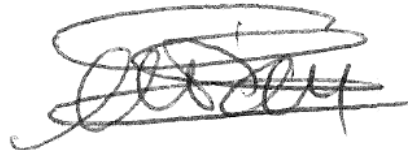
Ces projets feront l'objet de conventions partenariales signées entre les propriétaires des biens et Saint-Etienne Métropole dans lesquelles seront précisées les modalités de versement des participations financières.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve les projets présentés au titre des deux programmes d'intérêt général de Saint-Etienne Métropole ;**
- **acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 7 000 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions correspondantes ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de l'exercice 2018 article 20422, chapitre 204.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU

**PROJETS PRESENTES AU TITRE DES DEUX PROGRAMMES D'INTERET GENERAL  
DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Sur les bases des modalités de financement approuvées en Conseil de Communauté du 11 mai 2017 définies dans les conventions partenariales des Programmes d'Intérêt Général et en application des règles de financement de l'Anah en vigueur, sont proposés les projets suivants :

PIG et Thématique	Nom du propriétaire	Adresse de l'opération	Etat de propriété	Nombre de logements/ Typologie	Prix de revient prévisionnel des travaux - HT	Montant de la subvention prévisionnelle maximale Anah	Montant de la subvention Saint-Étienne Métropole	Nature des travaux/Surface des logements/Nature et montant des loyers pratiqués
PIG Saint-Etienne Métropole (hors ville de Saint-Étienne)  Eco-prime	M. et Mme TUJANI	240 Route de Planèze L'HORME	Propriétaire occupant	1 maison individuelle  1 T5 de 120 m <sup>2</sup>	24 182 €	12 000 €	<b>1 000 €</b>	Travaux d'économies d'énergie : Menuiseries isolantes et isolation extérieure. Classe énergétique : - avant travaux : F - après travaux : C
PIG Saint-Etienne Métropole (hors ville de Saint-Étienne)  Eco-prime	M. et Mme TOURNIOL DU CLOS	Le Planil LA-VALLA-EN-GIER	Propriétaire occupant	1 maison individuelle  1 T6 de 175 m <sup>2</sup>	24 228 €	8 600 €	<b>1 000 €</b>	Travaux d'économies d'énergie : Installation d'un système de chauffage central (granulés de bois). Classe énergétique : - avant travaux : F - après travaux : C
PIG Saint-Etienne Métropole (hors ville de Saint-Étienne)  Eco-prime	M. et Mme BORY	133 rue Victor Hugo FIRMINY	Propriétaire occupant	1 maison individuelle  1 T2 de 111 m <sup>2</sup>	37 838 €	8 600 €	<b>1 000 €</b>	Travaux d'économies d'énergie : isolation intérieure et chauffage Classe énergétique : - avant travaux : F - après travaux : C
PIG Saint-Etienne Métropole (hors ville de Saint-Étienne)  Eco-prime	M. Mickaël PERINO Mme Anaïs FAURE	Lieudit Lavoué SAINT-CHAMOND	Propriétaire occupant	1 maison individuelle  1 T5 de 186 m <sup>2</sup>	18 040 €	7 283 €	<b>1 000 €</b>	Travaux d'économies d'énergie : Isolation des combles, d'un mur et du plancher, installation d'une chaudière au fioul Classe énergétique : - avant travaux : D - après travaux : C
PIG Saint-Etienne Métropole (hors ville de Saint-Étienne)  Eco-prime	M. et Mme KOUBAIL	10 chemin d'Aiguillon LA RICAMARIE	Propriétaire occupant	1 maison individuelle  1 T4 de 112 m <sup>2</sup>	31 162 €	12 000 €	<b>1 000 €</b>	Travaux d'économies d'énergie : Isolation des murs par l'extérieur, remplacement d'une chaudière au gaz Classe énergétique : - avant travaux : G - après travaux : D

<b>PIG Saint-Etienne Métropole (hors ville de Saint-Étienne)</b>  <b>Eco-prime</b>	<b>M. Christophe DELISLE Mme Marion MANET</b>	<b>18 rue Evrard LA TALAUDIERE</b>	Propriétaire occupant	1 maison individuelle de 106 m <sup>2</sup>	38 200 €	8 600 €	<b>1 000 €</b>	Travaux d'économies d'énergie : Isolation des murs par l'extérieur, isolation des combles, pose d'une VMC double flux et d'un poêle à bois Classe énergétique : - avant travaux : G - après travaux : D
<b>PIG Saint-Etienne Métropole (hors ville de Saint-Étienne)</b>  <b>Eco-prime</b>	<b>M. et Mme BOUKACEM</b>	<b>11 B rue Mathieu Vallat ROCHE-LA- MOLIERE</b>	Propriétaire occupant	1 maison individuelle  1 T10 de 270 m <sup>2</sup>	28 038 €	8 600 €	<b>1 000 €</b>	Travaux d'économies d'énergie : Isolation intérieure complète et remplacement d'une chaudière à condensation Classe énergétique : - avant travaux : E - après travaux : B
	<b>TOTAL</b>		<b>7 propriétaires occupants</b>	<b>7 maisons individuelles</b>	<b>201 688 €</b>	<b>65 683 €</b>	<b>7 000 €</b>	

